

- Vu le Code de l'Education, notamment son article D211-9
- Vu le décret du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique
- Vu le décret du 21 août 2019, portant nomination de directeurs académiques des services de l'éducation nationale
- Vu l'avis des Comités Techniques Spéciaux Départementaux des 4 et 10 mars 2021
- Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 9 mars 2021

**L'inspecteur d'académie,
directeur académique
des services de l'éducation nationale**

ARRETE

Sont prononcées à compter de la rentrée 2021-2022 les mesures suivantes

ARTICLE 1^{er} : Attributions et retraits de postes en classe :

	ACCOUS / BEDOUS	retrait d'un poste à l'école d'Accous
0640469M	AHETZE	attribution de 0,50 poste français
0640268U	AINHOA	attribution de 0,50 poste basque
0640277D	ANGLET Briand élémentaire	retrait d'un poste
0640472R	ANGLET Herriot maternelle	attribution de 0,50 poste français et 0,50 poste basque
0641736P	ANGLET Jaurès élémentaire	retrait d'un poste français
0640478X	ANGLET Larrebat maternelle	retrait d'un poste
0641369R	ARAMITS	retrait d'un poste
	ARBERATS / ARBOUET / DOMEZAIN / ETCHARRY	retrait de 0,50 poste à l'école d'Arbouet
0641696W	ARCANGUES	attribution de 0,50 poste français
0641370S	ARTHEZ-DE-BEARN	retrait d'un poste
0640308M	ARTIX Sarrailh élémentaire	retrait d'un poste
0640310P	ARUDY élémentaire	retrait de 0,50 poste
0641168X	ASSAT élémentaire	retrait d'un poste
0641757M	ASSON Bourg	retrait d'une classe de la filière occitane
	AUBERTIN / SAINT-FAUST	retrait d'un poste à l'école de Saint-Faust
	AUSSEVIELLE / SIROS	attribution d'un poste à l'école de Aussevielle
	BAIGTS-DE-BEARN / SAINT-BOES	retrait d'un poste à l'école de Baigts-de-Béarn

	BANCA / UREPEL	attribution de 0,50 poste basque à l'école d'Urepel (voir également l'article 3 du présent arrêté)
0640343A	BARZUN	attribution d'un poste
0640771R	BASSUSSARRY	attribution de 0,50 poste basque
0640344B	BAUDREIX	retrait d'un poste
0641416S	BAYONNE Brana	retrait de 0,50 poste français
0640778Y	BAYONNE Briand maternelle	retrait d'un poste
0640803A	BAYONNE Cavailles maternelle	retrait d'un poste
0640350H	BENEJACQ	retrait d'un poste
0641607Z	BIARRITZ Duruy	retrait d'un poste
0641767Y	BIARRITZ Ferry	attribution d'un poste
0641773E	BIARRITZ Reptou	attribution d'un poste français
0641710L	BIARRITZ Thermes Salins	attribution de 0,50 poste basque
0641171A	CAMBO	retrait d'un poste français
0640430V	COARRAZE Henri IV	retrait d'un poste français
	COSLEDAA-LUBE-BOAST / LANNECAUBE / MONASSUT	retrait d'un poste à l'école de Monassut
	ESCOU / ESCOUT / HERRERE / PRECILHON	retrait d'un poste à l'école d'Escou
	ESCOUBES / SEVIGNACQ-THEZE	attribution d'un poste à l'école de Sévignacq
0640458A	GABASTON	retrait d'un poste
0640459B	GAN Haut de Gan	retrait du poste
0641616J	GAN Paule Constant	retrait d'un poste occitan
0640463F	GARINDEIN	retrait d'un poste
0641172B	GARLIN élémentaire	retrait d'un poste français
0641422Y	HASPARREN Jean Verdun maternelle	retrait d'un poste français
0641219C	HENDAYE Lissardy maternelle	retrait de 0,50 poste français
0641826M	HENDAYE Ville élémentaire	retrait de 0,50 poste français
0640530D	IDAUX-MENDY	retrait de 0,50 poste basque
0640531E	IDRON	attribution d'un poste
	ISPOURE / ST-JEAN-PIED-DE-PORT	retrait de 0,50 poste français à l'école d'Ispoure (voir également l'article 2 du présent arrêté)
0640922E	JATXOU	retrait de 0,50 poste basque

0640536K	JURANCON Moulin élémentaire	retrait d'un poste
	LAGUINGE-RESTOUE / LICQ-ATHEREY	retrait du poste d'enseignant à l'école de Laguinge (voir également l'article 2 du présent arrêté)
0640935U	LAHONCE	attribution d'un poste français
0640954P	LESCAR Prés	retrait d'un poste
0641721Y	LONS Perlic maternelle	retrait d'un poste
0641617K	MAULEON Haute-Ville	retrait de 0,50 poste français
0641447A	MONTARDON maternelle	retrait d'un poste
0640637V	MORLAAS André SOURDAA	attribution d'un poste
0641174D	MORLAAS Moulin élémentaire	attribution d'un poste français (voir également l'article 2 du présent arrêté)
0641221E	MORLAAS Moulin maternelle	retrait d'un poste français et d'un poste occitan
0640991E	MOUGUERRE Bourg	retrait d'un poste français
	NARCASTET / RONTIGNON	attribution d'un poste à l'école de Rontignon
0641001R	NAVARREX	attribution d'un poste (voir également l'article 3 du présent arrêté)
0640654N	NOUSTY	retrait d'un poste
0641005V	OGEU	retrait d'un poste
0641012C	OLORON Labarraque	retrait de deux postes
0641828P	OLORON Navarrot	attribution d'un poste (voir également l'article 3 du présent arrêté)
0641057B	PAU Arc-en-Ciel	retrait d'un poste
0641047R	PAU Fleurs maternelle	retrait d'un poste
0640689B	PAU Lilas élémentaire	attribution d'un poste
0640691D	PAU Marancy	retrait d'un poste
0641042K	PAU Phoebus maternelle	retrait d'un poste
0642066Y	PAU Trianon	retrait d'un poste
0641082D	SAINT-JEAN-DE-LUZ Centre élémentaire	retrait d'un poste
0641083E	SAINT-JEAN-DE-LUZ Urdazuri élémentaire	retrait d'un poste français
0641089L	SAINT-JEAN-LE-VIEUX	attribution de 0,50 poste français
0641618L	SAINT-PALAIS	retrait de 0,50 poste français
0641102A	SAINT-PIERRE-D'IRUBE Baste Quieta	attribution de 0,50 poste français et 0,50 poste basque
0641114N	SAULT-DE-NAVAILLES	attribution de 0,50 poste occitan



0641428E	SAUVAGNON élémentaire	retrait d'un poste français
0641382E	SAUVAGNON maternelle	attribution d'un poste français
0641153F	SEDZERE	retrait d'un poste
0640750T	SERRES-CASTET élémentaire	retrait d'un poste
0640758B	SOUMOULOU René Frydman	retrait d'un poste
0641130F	URCUIT	attribution de 0,50 poste français et 0,50 poste basque
0641135L	URRUGNE Olhette	retrait de 0,50 poste français
0641882Y	URRUGNE Socoa	retrait de 0,50 poste basque
0641140S	USTARITZ Idékia	retrait d'un poste français
0640411Z	UZOS	attribution d'un poste

ARTICLE 2 : Mesures de rééquilibrage linguistique :

	ARMENDARITS / MEHARIN	attribution de 0,50 poste basque et retrait de 0,50 poste français à l'école d'Armendarits
0640783D	BAYONNE Ferry maternelle	attribution de 0,50 poste français et retrait de 0,50 poste basque
	CHARRITTE-DE-BAS / ESPES-UNDUREIN	attribution de 0,5 poste basque à l'école d'Espès-Undurein et retrait de 0,5 poste basque à l'école de Charritte-de-Bas
	ISPOURE / ST-JEAN-PIED-DE-PORT	un poste d'enseignant basque de l'école de Saint-Jean-Pied-de-Port assurera les enseignements selon la modalité un maître deux langues (voir également l'article 1 du présent arrêté)
	LAGUINGE-RESTOUE / LICQ-ATHEREY	l'école de Licq-Atherey disposera d'un poste d'enseignant assurant les enseignements selon la modalité un maître deux langues (voir également l'article 1 du présent arrêté)
0641174D	MORLAAS Moulin élémentaire	les deux postes occitans de l'école fonctionneront selon la modalité un maître une langue (voir également l'article 1 du présent arrêté)
0640995J	MOURENX de Bordeu maternelle	attribution de 0,50 poste anglais et retrait de 0,50 poste français
0641717U	USTARITZ Arrauntz	attribution de 0,50 poste français et retrait de 0,50 poste basque

ARTICLE 3 : Mesures relatives au dispositif « plus de maîtres que de classes » :

	BANCA / UREPEL	retrait du 0,50 poste "plus de maîtres que de classes" (voir également l'article 1 du présent arrêté)
	BONNUT / SALLESPISSÉ	retrait du 0,50 poste "plus de maîtres que de classes"
	LACQ / URDES	retrait du 0,50 poste "plus de maîtres que de classes"

0641001R	NAVARRENX	retrait du 0,50 poste "plus de maîtres que de classes" (voir également l'article 1 du présent arrêté)
0641828P	OLORON Navarrot	retrait du 0,50 poste "plus de maîtres que de classes" (voir également l'article 1 du présent arrêté)
	PUYOO / RAMOUS	retrait du poste "plus de maîtres que de classes"
	SAUVETERRE-DE-BEARN	retrait du 0,50 poste "plus de maîtres que de classes"

ARTICLE 4 : Mesures relatives aux décharges de direction :

0640277D	ANGLET Briand élémentaire	diminution de la décharge de direction qui passe de 0,33 à 0,25 poste (7 classes)
0641217A	ANGLET Galois élémentaire	augmentation de la décharge de direction qui passe de 0,33 à 0,50 poste (9 classes)
0640472R	ANGLET Herriot maternelle	attribution d'une décharge de direction de 0,25 poste (4 classes)
0641696W	ARCANGUES	augmentation de la décharge de direction qui passe de 0,33 à 0,50 poste (10 classes)
0641811W	ASCAIN	augmentation de la décharge de direction qui passe de 0,33 à 0,50 poste (9 classes)
0641605X	BAYONNE Ferry élémentaire	augmentation de la décharge de direction qui passe de 0,33 à 0,50 poste (9 classes)
0641603V	BAYONNE Grand-Bayonne	augmentation de la décharge de direction qui passe de 0,33 à 0,50 poste (9 classes)
0640800X	BAYONNE Lahubiague	retrait de la décharge de direction maintenue pour l'année 2020 (3 classes)
0641710L	BIARRITZ Thermes Salins	augmentation de la décharge de direction qui passe de 0,33 à 0,50 poste (9 classes)
0641171A	CAMBO	diminution de la décharge de direction qui passe de 0,33 à 0,25 poste (7 classes)
0640870Y	CIBOURE Briand + CIBOURE Croix-Rouge	la nouvelle école élémentaire Marinella bénéficiera d'une décharge de direction de 0,25 poste (6 classes)
0640458A	GABASTON	retrait de la décharge de direction (3 classes)
0640935U	LAHONCE	augmentation de la décharge de direction qui passe de 0,25 à 0,33 poste (8 classes)
0640954P	LESCAR Prés	retrait de la décharge de direction (3 classes)
0641721Y	LONS Perlic maternelle	diminution de la décharge de direction qui passe de 0,33 à 0,25 poste (7 classes)
0641517B	LONS Perrot	augmentation de la décharge de direction qui passe de 0,33 à 0,50 poste (9 classes)
0640604J	MAZEROLLES	augmentation de la décharge de direction qui passe de 0,33 à 0,50 poste (9 classes)
0641804N	MONEIN élémentaire	augmentation de la décharge de direction qui passe de 0,33 à 0,50 poste (9 classes)

0641447A	MONTARDON maternelle	retrait de la décharge de direction (3 classes)
0641174D	MORLAAS Moulin élémentaire	augmentation de la décharge de direction qui passe de 0,33 à 0,50 poste (10 classes)
0641881X	MOURENX de Bordeu élémentaire	augmentation de la décharge de direction qui passe de 0,33 à 0,50 poste (9 classes)
0640654N	NOUSTY	diminution de la décharge de direction qui passe de 0,33 à 0,25 poste (7 classes)
0641697X	OLORON Pondeilh	augmentation de la décharge de direction qui passe de 0,25 à 0,33 poste (8 classes)
0641038F	PARDIES élémentaire	attribution d'une décharge de direction de 0,25 poste (5 classes) : fusion
0640684W	PAU Lapuyade élémentaire	augmentation de la décharge de direction qui passe de 0,50 à 0,75 poste (13 classes)
0640689B	PAU Lilas élémentaire	augmentation de la décharge de direction qui passe de 0,33 à 0,50 poste (9 classes)
0641042K	PAU Phoebus maternelle	retrait de la décharge de direction (3 classes)
0641715S	PAU Stanislas Lavigne	augmentation de la décharge de direction qui passe de 0,33 à 0,50 poste (9 classes)
0641102A	SAINT-PIERRE-D'IRUBE Baste Quieta	augmentation de la décharge de direction qui passe de 0,33 à 0,50 poste (9 classes)
0641153F	SEDZERE	retrait de la décharge de direction (3 classes)
0640755Y	SEVIGNACQ-THEZE	attribution d'une décharge de direction de 0,25 poste (4 classes)
0641130F	URCUIT	augmentation de la décharge de direction qui passe de 0,50 à 0,75 poste (13 classes)
0640411Z	UZOS	attribution d'une décharge de direction de 0,25 poste (4 classes)

ARTICLE 5 : Mesures relatives à l'ASH (Adaptation et Scolarisation des élèves Handicapés) :

0640835K	BILLERE Lalanne maternelle	création d'une unité d'enseignement autisme (UEMA)
0640100L	IEN PAU ASH EST	création de 2 postes personne ressource et coordonnateur de la gestion des situations complexes concernant les élèves ayant des difficultés à expressions comportementales
0641947U	IEN BAYONNE ASH OUEST	création d'un poste personne ressource et coordonnateur de la gestion des situations complexes concernant les élèves ayant des difficultés à expressions comportementales
0640100L	IEN PAU ASH EST	retrait du demi-poste d'itinérant spécialisé option D
0640100L	IEN PAU ASH EST	retrait du demi-poste d'itinérant spécialisé option TFC

0640100L	IEN PAU ASH EST	Un des 3 postes créés "personne ressource et coordonnateur de la gestion des situations complexes" sera scindé en deux demi-postes : - l'un de ces demi-poste sera couplé avec le demi-poste d'enseignant de classe spécialisé de l'hôpital de jour de Pau (service adolescent). - l'autre demi-poste sera couplé avec le demi-poste d'enseignant spécialisé de l'IEM ARIMOC du Béarn
----------	-----------------	---

Mesures relatives aux postes RASED

0642067Z	LESCAR Paul Fort	création d'un poste de psychologue scolaire rattaché à l'école
----------	------------------	--

Réorganisation des postes RASED

0641167W	ARZACQ élémentaire	retrait d'un poste à dominante pédagogique (maître E) et rattachement d'un poste de psychologue scolaire
0641767Y	BIARRITZ Ferry	retrait d'un poste à dominante relationnelle (maître G)
0640829D	BIDACHE	retrait d'un poste à dominante pédagogique (maître E)
0640371F	BILLERE Marnières élémentaire	rattachement d'un poste à dominante pédagogique (maître E)
0641774F	BIZANOS élémentaire	rattachement d'un poste à dominante pédagogique (maître E) et rattachement d'un poste à dominante relationnelle (maître G)
0640451T	ESPOEY	retrait d'un poste à dominante pédagogique (maître E) et retrait d'un poste à dominante relationnelle (maître G)
0640897C	HASPARREN Jean Verdun élémentaire	rattachement d'un poste à dominante pédagogique (maître E)
0641517B	LONS Perrot	rattachement d'un poste à dominante relationnelle (maître G)
0641804N	MONEIN élémentaire	retrait d'un poste à dominante relationnelle (maître G)
0641783R	MOURENX Hugo élémentaire	retrait d'un poste de psychologue scolaire
0641525K	ORTHEZ Chaussée de Dax élémentaire	retrait d'un poste à dominante relationnelle (maître G)
0640684W	PAU Lapuyade élémentaire	rattachement d'un poste à dominante pédagogique (maître E)
0641830S	PAU Phoebus élémentaire	rattachement d'un poste à dominante relationnelle (maître G)
0641698Y	SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT	retrait d'un demi-poste à dominante pédagogique (maître E)
0641618L	SAINT-PALAIS	retrait d'un demi-poste à dominante pédagogique (maître E)
0640736C	SALIES-DE-BEARN « La Fontaine »	rattachement d'un poste à dominante pédagogique (maître E)

ARTICLE 6 : Autres mesures :

MESURES RELATIVES AUX CONSEILLERS ET ANIMATEURS PEDAGOGIQUES :

Création d'un poste de conseiller pédagogique rattaché à la circonscription de BIARRITZ PRELEMENTAIRE
Création d'un poste de conseiller pédagogique référent français
Retrait d'un poste de conseiller pédagogique numérique
Création d'un poste de référent directeur

Un poste de conseiller pédagogique numérique sera transformé en poste de conseiller pédagogique formation continue
Le poste de chargé de mission enfants du voyage et dossiers culturels sera transformé en poste de conseiller pédagogique EFIV
Les décharges d'enseignant destinées au plan Villani-Torossian seront transformées en poste de conseillers pédagogiques mathématiques
La décharge d'enseignant destinée au CREST sera transformée en poste d'animateur CREST

MESURES RELATIVES AUX ELEVES ALLOPHONES ET NOUVELLEMENT ARRIVES EN FRANCE :

0641416S	BAYONNE Brana	Les demi-postes UPE2A de l'école élémentaire Cavailès de Bayonne et de l'école Brana de Bayonne seront regroupés à l'école Brana de Bayonne
0640804B	BAYONNE Cavailès élémentaire	
0641217A	ANGLET Galois élémentaire	Création d'un poste UPE2A

DECHARGES DE MAÎTRES-FORMATEURS :

Création de 6 décharges de maîtres-formateurs dont une en occitan et une en basque
--

POSTE D'ITINERANT EN LANGUE REGIONALE :

0641147Z	VIODOS Bourg	retrait de 0,50 poste d'itinérant basque rattaché à l'école
----------	--------------	---

MOYENS DE REMPLACEMENT :

Création de 9 postes de remplaçants dont 4 au titre de l'évolution des décharges de direction des écoles de 1 à 3 classes. Ces créations s'accompagnent d'une réorganisation des moyens de remplacement dont le détail des mesures figure ci-dessous.

0640268U	AINHOA	rattachement d'un poste de remplaçant basque
0641218B	ANGLET Galois maternelle	transformation d'un poste de remplaçant en poste de remplaçant basque
0641709K	ANGLET Herriot élémentaire	retrait d'un poste de remplaçant
0641167W	ARZACQ élémentaire	rattachement d'un poste de remplaçant
0641169Y	BAYONNE Arènes élémentaire	rattachement d'un poste de remplaçant
0641603V	BAYONNE Grand-Bayonne	rattachement d'un poste de remplaçant
0640806D	BAYONNE Malégarie	rattachement d'un poste de remplaçant basque
0641879V	BIDOS	rattachement d'un poste de remplaçant
0640382T	BORDES Lannette	rattachement d'un poste de remplaçant
0640851C	BRISCOUS Ikas Bide	retrait d'un poste de remplaçant
0640852D	BRISCOUS Salines	rattachement d'un poste de remplaçant basque
0641171A	CAMBO	retrait d'un poste de remplaçant et d'un poste de remplaçant basque
0640430V	COARRAZE Henri IV	rattachement d'un poste de remplaçant
0640450S	ESPES-UNDUREIN	transformation d'un poste de remplaçant en poste de remplaçant basque
0640531E	IDRON	rattachement d'un poste de remplaçant
0640962Y	LARRESSORE	rattachement d'un poste de remplaçant basque
0640604J	MAZEROLLES	rattachement d'un poste de remplaçant occitan
0640973K	MENDIONDE	transformation d'un poste de remplaçant en poste de remplaçant basque
0641804N	MONEIN élémentaire	rattachement d'un poste de remplaçant
0640649H	NAVAILLES-ANGOS	retrait d'un poste de remplaçant
0641012C	OLORON Labarraque	retrait d'un poste de remplaçant
0641828P	OLORON Navarrot	rattachement d'un poste de remplaçant
0641697X	OLORON Pondeilh	rattachement d'un poste de remplaçant
0640684W	PAU Lapuyade élémentaire	retrait d'un poste de remplaçant
0640689B	PAU Lilas élémentaire	rattachement d'un poste de remplaçant

0642066Y	PAU Trianon	rattachement d'un poste de remplaçant
0641102A	SAINT-PIERRE-D'IRUBE Baste Quieta	rattachement d'un poste de remplaçant
0640736C	SALIES-DE-BEARN « La Fontaine »	retrait d'un poste de remplaçant
0641717U	USTARITZ Arrauntz	retrait d'un poste de remplaçant

ARTICLE 7 : Mesures techniques et mesures relatives aux fusions d'écoles :

A compter de la rentrée 2021 un poste du CAP'OC (centre d'animation pédagogique en occitan) sera transféré sur les moyens d'enseignement du second degré.

L'école maternelle Sévigné et l'école élémentaire Jules Ferry de Biarritz fusionnent et deviennent l'école primaire Jules Ferry de Biarritz.

L'école élémentaire Aristide Briand et l'école élémentaire Croix-Rouge de Ciboure fusionnent et deviennent l'école élémentaire Marinella de Ciboure.

L'école maternelle Légugnon et l'école élémentaire Pondeilh de Oloron-Sainte-Marie fusionnent et deviennent l'école primaire Pondeilh de Oloron-Sainte-Marie.

L'école maternelle et l'école élémentaire de Pardies fusionnent et deviennent l'école primaire de Pardies

ARTICLE 8 : La Secrétaire Générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pau, le 31 mars 2021

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services
de l'éducation nationale

François-Xavier PESTEL

